SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°337

JANVIER 2026

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2026 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 14 - pouvoirs : 2 soit 16 élus représentés.
Maire : Patrick GÉRAUD
Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX
Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN
Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN, Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE donne pouvoir à Stéphane PELLION
Absent non excusé : Vincent SAULNIER, Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.
Bruno CRESPEL est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 décembre 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

- **RESSOURCES HUMAINES :**
  - ✓ Modification du tableau des effectifs
- **FINANCES :**
  - ✓ Avenants au marché de réhabilitation et de l'extension du Centre de Loisirs

C. INFORMATIONS :
- ✓ SBVB techniciens sur les bords de la Vilaine
- ✓ Journée mondiale des zones humides 2 février

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

- **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe que deux agents, l'un du service technique et l'autre du service administratif, feront valoir leurs droits à la retraite en août et septembre 2026.

Afin de garantir la continuité du service public et permettre la formation des remplaçants, il est proposé de créer deux nouveaux postes à compter du 1er mars 2026 :

• Un poste à temps complet d'agent polyvalent chargé de la maintenance des bâtiments, relevant du grade d'Adjoint technique

• Un poste à temps complet d'agent chargé de l'urbanisme, de l'accueil, de l'état civil et des élections, relevant du grade d'Adjoint administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création des deux postes.

❖ **FINANCES :**

✓ **Avenants au marché de réhabilitation et de l'extension du Centre de Loisirs**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux avenants concernant les travaux du Centre de Loisirs :

Entreprise	Montant initial HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Montant final HT
Lot 2 : Gros-œuvre VIGNON Construction	76 713.09 €	+ 2 814.51 € (Validé CM 03/12/2025)	**+ 1 167.71 €**	80 695.34 €
Lot 12 Chauffage Plomberie Ventilation ROQUET	49 124.05 €	**+ 1833.05 €**		50 957.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant 1 du lot 2 pour un montant de 1 167.71 € HT et l'avenant 1 du lot 12 pour un montant de 1833.05 € HT et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Prochain Conseil Municipal le 25 février 2026

Tribune Saint-Dolay Citoyens !

Nous profitons de cette dernière tribune pour vous remercier du mandat que vous nous avez donné en 2020 et vous faire part de l'enthousiasme avec lequel nous avons mené cette mission.
Dans la minorité municipale, notre boussole a été de rendre vivant le débat démocratique et d'être à l'écoute des habitants.

Nous avons entre autres participé à l'ensemble des commissions municipales, aux commissions intercommunales (Arc Sud Bretagne) et œuvré pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Nous avons suivi l'ensemble des projets et consolidé notre connaissance du fonctionnement de la mairie. Nous avons porté une attention particulière à l'enfance jeunesse, aux services nécessaires pour améliorer le cadre de vie des Dolaysiennes et Dolaysiens.

Pas toujours d'accord mais toujours constructifs, nous terminons notre mandat avec l'envie de continuer à faire vivre la démocratie locale.

Vos élus Saint-Dolay Citoyens : Audrey BERTET et Stéphane PELLION

Contacts : saintdolaycitoyens@mailo.com et Facebook @saintdolaycitoyens

INFORMATIONS

📢 **La commune de Saint-Dolay recrute un agent de maintenance des bâtiments (H/F)** 🛠️

Missions : entretien des bâtiments communaux (petits travaux, réparations), renfort ponctuel en espaces verts et voirie.
Profil : maîtrise d'un ou plusieurs métiers du bâtiment, autonomie, esprit d'équipe, permis B indispensable.
Poste à temps complet (35h), ouvert aux fonctionnaires et aux candidats sans concours (catégorie C).
Rémunération statutaire + avantages.
Candidature (CV + lettre de motivation) à envoyer à mairie@saint-dolay.fr.
Descriptif complet sur : https://www.emploi-territorial.fr/offre/o056260119001024-agent-polyvalent-maintance-batiments-communaux
Partagez cette offre autour de vous ! 📢

REPAS DU C.C.A.S. POUR LES AÎNÉS DE 75 ANS ET PLUS

Isabelle SIRLIN, Vice-Présidente du C.C.A.S., informe que le repas du C.C.A.S. pour les aînés de 75 ans et plus aura lieu le :

Samedi 28 février 2026, à la Salle Polyvalente, à 12 h 30

Les membres du C.C.A.S. vont passer prochainement chez les personnes concernées pour les inscriptions.
Je vous rappelle que seules les personnes inscrites sur les listes électorales recevront cette invitation.

Si vous avez 75 ans et plus et que vous n'avez pas reçu l'invitation, vous pouvez vous inscrire en mairie avant le 20 février 2026, dernier délai...

La police municipale occupe une place centrale dans la vie quotidienne de la commune.

Son action ne se limite pas à des interventions ponctuelles : elle s'engage durablement pour la sécurité, la prévention et l'accompagnement des habitants.

Chaque jour, les policiers municipaux assurent des missions variées, telles que la circulation, la surveillance des espaces publics ou des événements culturels de la commune. Ils interviennent pour résoudre des conflits de voisinage ou incidents mineurs.
Cette diversité d'interventions illustre leur proximité avec la population et leur réactivité face aux besoins locaux.

La prévention occupe une place centrale dans les missions de la police municipale. Elle se traduit par des patrouilles fréquentes, des opérations de sécurité (comme l'Opération Vacances Tranquilles) et de nombreuses actions de sensibilisation.
Un accent particulier est mis sur l'éducation des jeunes, à travers des interventions en milieu scolaire portant sur le permis vélo, le permis internet, la prévention du cyberharcèlement et la sécurité routière (« voir et être vu » ou encore Buggy Brousse).
Les séniors bénéficient également d'initiatives spécifiques, telles que des séances de révision du code de la route illustrées par des photos locales, ainsi que des campagnes de prévention contre les escroqueries.
Ces initiatives visent à anticiper les problèmes et à renforcer le sentiment de tranquillité dans la commune.

Les agents sont également sollicités pour des problématiques récurrentes : gestion des animaux errants, lutte contre les nuisances, protection de la faune, traitement des dégradations, vols ou dépôts sauvages, ainsi qu'aide aux victimes et assistance aux personnes vulnérables. Ces interventions, souvent discrètes mais essentielles, contribuent à préserver un cadre de vie serein et respectueux.

Enfin, la police municipale incarne une présence rassurante et visible, agissant comme un relais de proximité entre la population et les institutions. Son action quotidienne favorise la cohésion sociale et améliore la qualité de vie dans la commune.

Le déploiement du système de vidéoprotection démontre son efficacité comme véritable outil d'appui aux enquêtes, permettant de résoudre des affaires sur notre territoire et apporte un soutien opérationnel précieux aux communes voisines.

Retours sur quelques chiffres sur l'activité 2025 à l'échelle de notre territoire (La Roche-Bernard, Nivillac et Saint-Dolay) :

- 1043 interventions dont 200 sur Saint-Dolay
- 335 Procès-verbaux dont 10 sur Saint-Dolay

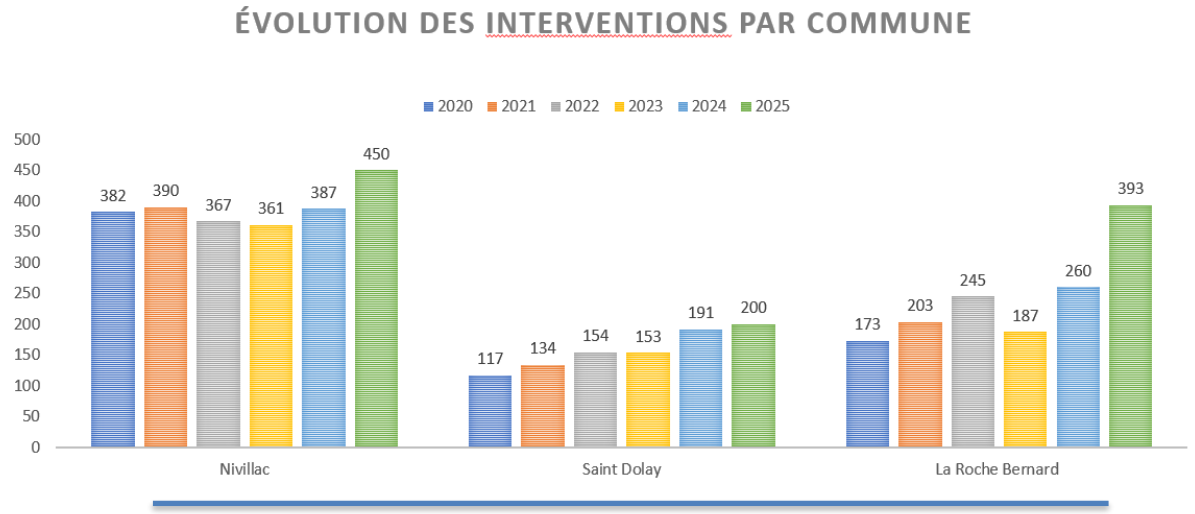

Protégez votre habitation : le débroussaillement, une obligation mais surtout un geste vital

🔥 Pensez à protéger votre habitation des feux de végétation dès aujourd'hui pour votre sécurité de demain !

Face à l'augmentation des feux de végétation dans notre département, le débroussaillement est une mesure essentielle pour protéger votre maison, vos biens et la nature environnante. Il consiste à réduire la masse de végétaux sur votre terrain, en particulier dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation (jusqu'à 100 mètres selon décision locale), afin de limiter la propagation des incendies et de faciliter l'intervention des pompiers.

Pourquoi débroussailler ?

- 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt n'étaient pas ou mal débroussaillées.
- Le débroussaillement crée des discontinuités dans la végétation, ce qui freine la progression du feu et réduit son intensité.
- Même si votre terrain n'est pas soumis à l'obligation légale, il est fortement recommandé de débroussailler si vous êtes proche d'une zone boisée.

Quand et comment débroussailler ?

L'automne et l'hiver sont les périodes idéales, car les végétaux sont plus faciles à tailler et cela ne perturbe pas la faune et la flore.
Le débroussaillement doit être réalisé chaque année, avec une attention particulière avant l'été et un maintien du terrain débroussaillé jusqu'au 30 septembre minimum.
Les principales actions à mener : supprimer les arbustes sous les arbres, couper les branches en contact avec la maison, réduire la végétation au sol, tailler les haies, élaguer les branches basses, et ne pas conserver les déchets verts issus du débroussaillage (sauf compost individuel).

Pour toute question, consultez le site officiel : https://www.jedebroussaille.gouv.fr.

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) prépare actuellement un Accord de territoire pour la période 2027-2032, le nouveau dispositif de l'Agence de l'eau dédié à la restauration des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, des techniciens du SBVB ainsi qu'un bureau d'études interviendront à partir de février 2026 sur les parcelles situées le long des cours d'eau de la commune sur le secteur de Burin.
Les exploitants agricoles ont déjà été informés par courrier.
Merci de leur réserver un bon accueil lors de leur passage.

⚠️ Conditions météorologiques : vigilance sur les routes

Avec les conditions météorologiques actuelles, certaines routes peuvent être recouvertes de boue à la sortie des champs.
Pour la sécurité de tous, les exploitants agricoles sont invités à nettoyer les voies après leurs interventions lorsque de la terre ou des résidus se retrouvent sur la chaussée.
Pour obtenir des panneaux de signalisation temporaires, vous pouvez contacter les services techniques de la mairie.

► ENEDIS vous informe : quelques consignes si problèmes sur le réseau électrique

ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY

DC Services
Travaux Publics, Particuliers, Aménagements extérieurs & Réparation Auto

SARL
DC Services
Cédric Dréan
06.84.37.35.68
dcservices56130@gmail.com
Le Fozo 56130 Saint-Dolay

AGENDA FÉVRIER :

Amicale Laïque Arc-en-Ciel

🎶 🎵 Boum des enfants

Samedi 07 février de 14h00 à 17h00
Salle polyvalente
Événement gratuit

🎉 Rejoignez-nous sur la piste pour danser ensemble !

🎵 Cette année, défi Macarena : rassemblons un max de danseurs pour une grande chorégraphie !

👉 Révisez vos pas… ou apprenez-les aux enfants !

🍰 Entre deux morceaux, profitez de nos stands : buvette, gâteaux, maquillage…

✅ Ouvert à tous, élèves de l'école Arc-en-ciel ou d'ailleurs. Plus on est de fous, plus on danse !!

✂️ 🧵 Puces des couturières 2026

L'association les Cousettes de Saint-Dolay organise les puces des couturières

Dimanche 8 février
dans la salle polyvalente.

Entrée libre pour les visiteurs.

➡️ Exposants : 4€ la table.
Pour réserver contactez le 06 88 29 76 45

Au programme : vente de tissu, de laine et de nombreux accessoires de couture et de tricot à prix doux 🧶

Vente de billets sur Hello Asso et chez Virginie tabac presse de Saint-Dolay
Tél : 06.68.05.31.18

WEEK-END DU RIRE

SAMEDI 14 FÉVRIER 20h30
DIMANCHE 15 FÉVRIER 14h30

► SAMEDI 14 FÉVRIER

Maison des Damganais – DAMGAN
de 9h00 à 12h00

Le samedi 14 février, Arc Sud Bretagne organise le Forum de l'emploi saisonnier.
+
Argent de poche - "de 16 à 17 ans"

N'oubliez pas vos CV.

Informations et renseignements : 02 97 41 46 26
Mail : contact@arcsudbretagne.fr

SAINT-DO LUD

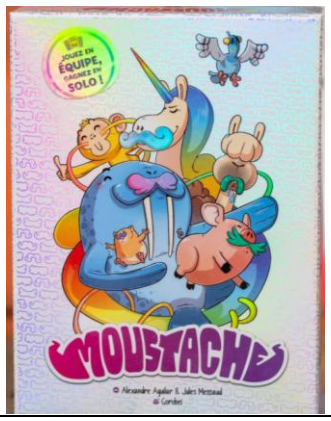

Saint-Do Lud' vous invite à un après-midi jeux !
mercredi 18 février | 14h-18h
Salle au-dessus de la médiathèque
Événement gratuit

Venez jouer, découvrir nos jeux… ou partager les vôtres !
Arrivez quand vous voulez, restez autant que vous voulez. Seul(e) ou accompagné(e), tout le monde est bienvenu.

Des jeux pour tous les âges et tous les goûts.
⚠ Moins de 16 ans avec un adulte.

Infos : saintdolud@kaz.bzh
Suivez-nous sur : h
https://www.facebook.com/profile.php?id=61579819865490

Campagne de broyage des végétaux – Arc Sud Bretagne

Le service déchets organise une opération gratuite de broyage des branches et branchages en déchetterie. Les usagers repartent avec le broyat et des conseils pour l'utiliser au jardin.

Lieu et date :
Déchetterie de Nivillac (Le Lin) : 24 février

Créneaux : 30 minutes par inscription.
Inscription obligatoire :
Par téléphone : 02 99 91 40 90

En ligne : https://www.arc-sud-bretagne.fr/broyage-vegetaux-2026/

Cette initiative vise à valoriser les déchets verts et à promouvoir leur usage écologique.

L'APARTÉ DOLAYSIEN RECHERCHE DES COMÉDIEN(NE)S

Et si c'était toi ? 👊 Ça te tente de rire ? 🤣 🤡 De te défouler ? 🤪
De te mettre dans la peau d'un personnage ? 🎭

👉 Viens découvrir le théâtre à Saint-Dolay !
Viens faire une séance d'essai ! 🎭
🗓️ mardi 10 février
🗓️ mardi 10 mars

Viens seul(e) ou avec des amis, on t'accueille avec le sourire 😀

N'hésite pas à partager et en parler autour de toi.
Nous avons besoin de vous !!!!!!

📩 Infos :
https://www.facebook.com/profile.php?id=100020442361443

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2 FÉVRIER

- **Le saviez-vous ? :**

- **Pourquoi le 2 février ?**

Cette date correspond à l'anniversaire de la signature de la Convention de Ramsar (en Iran), le 2 février 1971. Cette convention est le premier traité international (et unique) dédié à la protection et à la préservation d'un type particulier de milieu naturel : les zones humides.

Les zones humides de notre commune : un trésor à préserver !

Les zones humides (marais, mares, prairies humides, roselières…) jouent un rôle essentiel pour notre environnement. Elles abritent une grande diversité d'espèces, filtrent naturellement l'eau, protègent contre les inondations et participent à la lutte contre le changement climatique.

Dans notre commune, ces milieux sont nombreux, notamment à l'ouest et au sud, et forment un véritable réseau écologique. Les prairies humides, en particulier celles classées Natura 2000, sont riches en biodiversité. Leur gestion adaptée (fauche, pâturage) permet de préserver la faune et la flore locales.

Les boisements humides, les formations à base de saules et les roselières offrent également des refuges précieux pour de nombreux animaux, notamment les amphibiens et les oiseaux.

Les roselières et cariçaies du Roho et du marais du Bézo, situées au nord de la commune, accueillent une végétation spécifique et servent d'habitat à de nombreuses espèces remarquables.

La majorité de nos zones humides sont des prairies, suivies des roselières et des fourrés de saules.

La dégradation rapide des zones humides dans le monde rend la sensibilisation urgente.
Chacun de nous peut contribuer à leur préservation :

- Respectez la faune et la flore lors de vos promenades.
- Ne jetez aucun déchet dans la nature.
- Restez sur les sentiers balisés pour éviter de perturber ces milieux fragiles.
- Sensibilisez votre entourage à l'importance de ces espaces.

Préserver les zones humides, c'est protéger notre cadre de vie, la qualité de l'eau et la richesse de notre patrimoine naturel.

Observation des oiseaux & Découverte des milieux humides

Lundi 16 février : 14h-16h : Estuaire de Vilaine, Ambon (56) I *avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux*

Mercredi 18 février : 14h-16h : Estuaire de Vilaine, Arzal (56) I *avec l'Office Français de la Biodiversité*

Mercredi 8 avril : 9h30-11h30 : Estuaire de Vilaine, Ambon (56) I *avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux*

Mercredi 29 avril : 9h30-11h30 : Marais de Redon, Rieux (56) I *avec Bretagne Vivante*

15 participants max. Prévoir tenue adaptée, bottes, jumelles. Gratuit. Inscription obligatoire auprès d'Eaux & Vilaine, à l'adresse : karen.joly@eaux-et-vilaine.bzh ou par tél. au 02 30 25 30 10.

Exposition du 2 au 28 février – Mairie de Saint-Dolay

© Patrick Trécul

Dans le secret des roselières

Ballet aérien, terrestre et aquatique

Venez découvrir la richesse de la biodiversité du Parc naturel régional de Brière à travers une exposition photographique mettant en lumière la faune, la flore et les paysages emblématiques des zones humides.

Agenda de la Médiathèque

Coordonnées de la médiathèque
Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29
Mail > mediatheque@saintdolay.fr
Facebook > @MediathèquedeSaintDolay
Consultation du catalogue en ligne > https://stdolay-pom.c3rb.org
Site internet de la commune > https://www.saintdolay.fr

Horaires de la médiathèque		
Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Jeudi	Fermée	16h30-18h30
Vendredi	Fermée	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermée